

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Date de convocation : 03 juin 2020

D-2020-05

L'an deux mil vingt le huit juin à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.  
Mme Elodie CHARRIÈRE est élue secrétaire de séance.

### 1°) Versement des indemnités du maire

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT (51,6% soit 2 006,93€ brut/mensuel). Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Madame le maire a réalisé une demande en ce sens. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide après un vote à main levée à l'unanimité :

- **de fixer** le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 36% avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020.

### 2°) Indemnités de fonction aux élus municipaux

Madame le maire rappelle que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué sont gratuites. Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées.

Le conseil municipal décide, après un vote à main levée, à la majorité absolue (14 pour et 1 abstention) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

**Maire : 36 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**1<sup>er</sup> adjoint : 15,50 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**2<sup>ème</sup> adjoint : 15,50%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**3<sup>ème</sup> adjoint : 15,50 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**4<sup>ème</sup> adjoint : 15,50 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**Conseillers municipaux délégués : 6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**Conseillers municipaux sans délégation : 0,75 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités seront versées mensuellement sauf pour les indemnités des conseillers municipaux sans délégation qui seront versées trimestriellement.

### 3°) Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le maire rappelle que chaque élu peut bénéficier de 18 jours maximum de formation sur toute la durée du mandat. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 2% de l'enveloppe brut maximale pour le maire et les adjoints.
- **Décide** que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
  - agrément des organismes de formations ;
  - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

#### 4°) Délégation du conseil municipal au maire

Le C.G.C.T. donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Le conseil, après avoir entendu le maire, décide, à l'unanimité de lui attribuer 22 délégations (*voir le détail au secrétariat de la mairie*).

#### 5°) Détermination des commissions communales et nomination de leurs membres

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, Madame le maire propose de déterminer les différentes commissions communales.

COMMISSIONS PERMANENTES	MEMBRES	
<b>1 - FINANCES et ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Mme DELAGE Françoise - Maire</b> M. Éric SUIRE M. Jean- Noël GUEDON Mme Élodie CHARRIERE M. Pascal MORELET	Mme Béatrice JEAN Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT M. Cédric DOUILLARD
<b>2 – COMMUNICATION et INFORMATIONS MUNICIPALES</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> Mme Laurence RODRIGUEZ Mme Anne-Sophie GODIER	<b>Mme Béatrice JEAN vice-présidente</b> Mme Magali AGAPIT
<b>3 - POPULATION : vigilance, sociale et solidarité</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Romain LEBRAUD M. Philippe CHARBEIX	<b>Mme Béatrice JEAN vice-présidente</b> Mme Marie-Pierre VIGIER
<b>4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Voirie et bâtiments</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Jean-François REDON Mme Marie-Pierre VIGIER Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT	<b>M. Jean-Noël GUEDON vice-président</b> M. Pascal MORELET M. Cédric DOUILLARD
<b>5 - EDUCATION, JEUNESSE et CULTURE</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Romain LEBRAUD Mme Magali AGAPIT	<b>Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT vice-présidente</b> Mme Anne-Sophie GODIER M. Éric SUIRE
<b>6- ENVIRONNEMENT, TOURISME et VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Cédric DOUILLARD Mme Laurence RODRIGUEZ M. Pascal MORELET M. Jean-Noël GUEDON	<b>M. Éric SUIRE vice-président</b> M. Jean-François REDON Mme Élodie CHARRIERE M. Romain LEBRAUD
<b>7 – CIMETIERES et PATRIMOINE</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> Mme Marie-Pierre VIGIER Mme Laurence RODRIGUEZ M. Philippe CHARBEIX	<b>M. Jean-François REDON vice-président</b> Mme Béatrice JEAN Mme Élodie CHARRIERE Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT
<b>8 – PROJETS : habitat, foncier</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Cédric DOUILLARD Mme Laurence RODRIGUEZ M. Jean-Noël GUEDON-	<b>M. Pascal MORELET vice-président</b> Mme Anne-Sophie GODIER Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

COMMISSIONS PONCTUELLES	MEMBRES	
<b>1 - ADRESSAGE</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> Mme Marie-Pierre VIGIER Mme Elodie CHARRIERE	<b>M. Jean-François REDON vice-président</b> Mme Laurence RODRIGUEZ Mme Béatrice JEAN
<b>2 - AMENAGEMENT DU BOURG</b>	<b>Mme DELAGE Françoise – Maire</b> M. Jean-Noël GUEDON M. Cédric DOUILLARD Mme Marie-Pierre VIGIER Mme Béatrice JEAN Mme Anne-Sophie GODIER	<b>M. Pascal MORELET vice-président</b> Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT M. Jean-François REDON Mme Élodie CHARRIERE M. Éric SUIRE

### 6°) Désignation des membres à la commission d'appel d'offres

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, Madame le maire propose d'élire les délégués titulaires et suppléants pour la commission d'appel d'offres pour toute la durée du mandat.

Après un vote, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné les délégués suivantes :

#### Titulaires :

M. Pascal MORELET,  
M. Philippe CHARBEIX,  
M. Jean-Noël GUEDON.

#### Suppléants :

Mme Marie-Pierre VIGIER,  
Mme Magali AGAPIT,  
Mme Élodie CHARRIERE.

### 7°) C.C.I.D. : détermination de la liste de contribuables pour la désignation des commissaires

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, Madame le maire explique qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

La population de la commune étant inférieure à 2 000 habitants, la commission doit être composée :

- du Maire, président de droit de la commission,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants.

La liste de présentation dressée, en nombre double, servant à la nomination des commissaires doit comporter 24 noms de contribuables. La liste est consultable à la mairie.

### 8°) Adhésion et de désignation de délégués communaux au syndicat mixte de la fourrière

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'adhésion de la commune au syndicat de façon explicite et qu'il convient de procéder à la désignation de délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la commune de Dignac, à adhérer au syndicat mixte de la fourrière,
- procède à la désignation des délégués : - **Titulaire: Françoise DELAGE,**  
- **Suppléant : Cédric DOUILLARD.**

### 9°) Adhésion et de désignation des délégués communaux au SDEG 16

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, Madame le maire propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au seteur intercommunal d'Energies de Dignac.

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné les délégués suivants :

- **Titulaire : Pascal MORELET,**
- **Suppléant : Jean-Noël GUEDON.**

### 10°) Désignation des délégués communaux à l'ATD 16

Suite au renouvellement général des membres du conseil municipal, Madame le maire propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD 16).

Après un vote à main levée, les membres du conseil municipal, à l'unanimité ont désigné les délégués suivantes :

- **Titulaire : Elodie CHARRIERE,**
- **Suppléante : Françoise GAUTIER-MARANDAT.**

### QUESTIONS DIVERSES :

#### **Dates des commissions :**

- Finances : lundi 15 juin 2020 à 18h30,
- Education-jeunesse : Mercredi 17 juin 2020 à 18h00,
- Communication : Jeudi 25 juin à 18h00.

 **Acquisition de tablettes pour les élus :** devis de l'ATD 16 accepté pour un montant de 3 564€ TTC.

- ✚ **Crêpes party** : M. Jérémy DEGRUMELLE propose des galettes salées, crêpes sucrées, gaufres salées et sucrées. Il s'installera chaque vendredi de 16h00 à 20h00 sur la place de l'Ombrière près du commerce multi-services. Il devrait commencer le vendredi 19 juin 2020.
- ✚ **Chaudière de l'école** : la commune a connu un sinistre incendie samedi au niveau du local de la chaufferie. Intervention des pompiers. La déclaration a été faite auprès de l'assurance. Attente expertise et devis des artisans.
- ✚ **SyBRA** : les élus ont décidé que M. Jean-Noël GUEDON sera proposé à GrandAngoulême pour représenter l'agglomération au sein du syndicat de rivière.
- ✚ **Ecole** : Mme GAUTIER-MARANDAT a fait le point sur la reprise de l'école. A partir du 12 mai 2020, une cinquantaine d'élèves sont revenus à l'école avec un accueil éducatif sur le temps scolaire, pas d'école le mercredi, les horaires de journée ont été allongés. Depuis le 2 juin, 80 enfants fréquentent l'école soit 68% des effectifs. Tous les enseignants ont repris. Pas d'école le mercredi jusqu'aux vacances scolaires.
- ✚ **Rencontre agents/élus et visite des bâtiments communaux** : à prévoir début juillet si les mesures sanitaires le permettent.
- ✚ **Acquisition bâtiment « 3 route du Mas »** : toujours en attente de la décision du juge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Françoise DELAGE,  
Maire de Dignac

